

PRIVILEGES POUR MATERIAUX.—(Réponse à G. R.)—Q. J'ai fait exécuter plusieurs petits travaux d'électricité dans ma maison. L'ouvrier qui a travaillé pour moi ne m'a pas encore envoyé son compte, bien que j'aie insisté pour l'avoir. Mais il y a environ un an et demi, je lui ai vendu de l'amiante pour couvrir sa maison, et mon compte s'élève à la somme de \$114.00. J'ai réclamé plusieurs fois le paiement de ce compte, mais mon débiteur néglige de me le payer. Or, j'ai découvert que la maison sur laquelle les matériaux ont été employés est grevée d'hypothèques; ai-je un privilège avant les hypothèques, ou si les créanciers hypothécaires doivent bénéficier de ces réparations; il s'agit d'une réparation qui a donné de la plus-value à la propriété?

R. Nous croyons que le privilège des fournisseurs de matériaux, en vertu de l'article 2013e du Code civil n'existe plus à l'égard de notre correspondant. En effet, pour que le fournisseur de matériaux ait un privilège, il faut qu'il ait donné un avis au propriétaire de l'immeuble ou à son représentant, lui mentionnant la nature et le coût des matériaux à être fournis, ainsi que le numéro du cadastre de l'immeuble affecté. Cette disposition ne s'applique qu'aux matériaux fournis et simplement préparés pour cet immeuble, et non livrés après la réception de ces avis par le propriétaire et son enrégistrement.

Pour faire face aux créances privilégiées des fournisseurs de matériaux, le propriétaire de l'héritage a le droit de retenir sur le prix du contrat de construction un montant égal à celui mentionné dans les avis reçus.

Ce privilège s'éteint faute, par le fournisseur de matériaux de poursuivre son débiteur dans les trente jours après la fin des travaux, en suivant les mêmes formalités que celles prescrites pour la créance de l'ouvrier.

Le fournisseur de matériaux a également droit, au cas d'insolvabilité du propriétaire ou du constructeur, ou à défaut de paiement aux époques stipulées, de revendiquer les matériaux qu'il a fournis, mais qui ne sont pas encore incorporés à la construction.

Donc, dans le présent cas, notre correspondant a le droit de prendre une action contre son débiteur, mais il n'a pas droit à aucun privilège pour le paiement, il est créancier ordinaire, et sera payé après les hypothèques, et les privilèges qui auront été enrégistrés sur l'immeuble en question. Si notre correspondant a l'intention de prendre des procédures contre son débiteur, il devra d'abord, vu qu'il existe un compte à compte, faire demande de son compte personnel à son débiteur, par lettre enrégistrée; et s'il ne reçoit pas satisfaction, dans un délai raisonnable, il pourra procéder par le ministère de son avocat.

DROITS DE L'INSPECTEUR.—(Réponse au même).—Q. L'inspecteur municipal a-t-il le droit, s'il s'aperçoit qu'un entrepreneur n'entretient pas suffisamment une route, après l'avoir averti du fait, de faire faire le travail, ou s'il ne peut que le faire condamner à l'amende? Quel est le temps fixé pour faire ouvrir les chemins pour les voitures d'été; est-ce dans le cas où il y a plus de terre que de neige, ou s'il y a une date fixée pour cela?

R. Il est clair que l'inspecteur municipal est obligé de surveiller tous les travaux de construction, d'amélioration, de réparation et d'entretien sur les chemins municipaux. C'est d'ailleurs l'obligation

Sur quoi placer, et comment

Les valeurs que nous plaçons émanent presque toutes de sociétés industrielles ou de corps publics de la province de Québec.

Dans leurs catégories respectives, elles combinent le maximum de sécurité avec le maximum de rendement.

Elles sont émises en titres de \$100, de \$500 et de \$1,000, pour vous permettre de réduire vos risques au minimum en divisant votre placement.

Mettre de l'argent dans ces valeurs, c'est aider au développement économique du Canada français, qui profitera à chacun de nous.

Versailles-Vidricaires-Boulais (limitée), Montréal, rue St-Jacques, Immeuble Versailles.

Ayez-la de PEDLAR

Nous pouvons vous fournir la "Concil Standard"

La tôle galvanisée, safrée très pesante. Dites-nous ce dont vous avez besoin pour toiture et lambris. Nous pouvons vous épargner de l'argent.

Ecrivez pour avoir Brochure et Prix. **THE PEDLAR PEOPLE LIMITED** 263 rue St-Paul - Montréal Qué Succursales à: Ottawa, Toronto, Québec, Hamilton, London, Winnipeg, Vancouver.

Tôle Ondulée

tion imposée par l'article 538 du Code municipal. Les pouvoirs de l'inspecteur général sont très généraux, nous voyons par exemple que l'inspecteur municipal a juridiction sur toutes les personnes obligées aux travaux, qui sont sous sa surveillance quel que soit le domicile de ces personnes. Mais nous croyons que l'autorité de l'officier municipal lui permet de surveiller les travaux, lorsque ceux-ci sont faits à la journée sous sa surveillance. Lorsque les travaux sont faits par contrat, si le contracteur ne se rend pas à ses obligations, la municipalité a le droit de lui imposer une amende et de prendre les mesures que lui permettent ces règlements contre la partie en défaut.

Quant à connaître la date exacte où les chemins d'hiver deviennent chemins d'été, il n'y a rien dans le code municipal qui fixe telle ou telle date, mais il est dit à l'article 485 que: "Toute corporation peut, par résolution, donner les instructions qu'elle croit convenables touchant le mode d'entretenir les chemins d'hiver qui sont sous sa direction. Ces instructions obligent les officiers de la corporation et toute partie intéressée aux travaux du chemin qu'elles concernent."

LOI CONCERNANT LES CAMIONS.—(Réponse à D. F.)—Q. Dans une certaine municipalité se trouvent des camions de trois tonnes et qui chargent jusqu'à quatre tonnes, la conséquence est que leur poids brise les chemins. Existe-t-il dans la loi une limite à la pesanture que doit avoir ces camions et leurs charges?

R. Nous sommes informés que la législature provinciale vient d'adopter une loi permettant aux corporations municipales de réglementer le trafic pour les poids des camions. Notre correspondant nous demande des détails auxquels nous ne pouvons répondre pour le moment, vu que nous n'avons pu nous procurer le texte même de cette loi qui vient seulement de prendre force.

Nous conseillons à notre correspondant de s'adresser au département de la voirie, ou des affaires municipales, qui lui donneront sur ce point les renseignements qu'il désire.

CONGES DANS LES ECOLES.—(Réponse à G. A. P.)—Q. Un curé a-t-il le droit, lorsqu'il visite les écoles d'accorder des congés aux enfants? Les curés lors de leur visite, ont généralement pour habitude d'accorder des congés aux enfants, lorsqu'ils font subir des examens, par exemple.

R. Comme nous l'avons dit précédemment dans une consultation à peu près semblable, il nous paraît qu'en vertu du code scolaire ou des règlements du comité de l'instruction publique, les curés, s'ils ont le droit de visiter les écoles de la municipalité où ils exercent leur ministère, n'ont pas légalement le droit d'accorder des congés, à moins qu'ils ne soient membres du comité de l'instruction publique. Nous ne pouvons mieux faire que de citer l'article 2566 et l'article 18 qui y réfère. Nous y verrons les textes sur lesquels nous appuyons notre opinion.

L'article 2566 du code scolaire se lit comme suit: "1. Sont visiteurs pour toutes les écoles de la province:

"a) les membres des deux comités du conseil de l'instruction publique;

"b) Les juges de la Cour suprême du Canada de la Cour du Banc du Roi et de la Cour supérieure domiciliés dans la province;

"c) Les membres du Parlement fédéral, demeurant dans la province;

"d) Les membres de la Législature;

"e) Les secrétaires du département de l'instruction publique;

"f) Les principaux et les professeurs des écoles normales;

"2. Ne peuvent visiter que les écoles de la municipalité où ils résident:

"a) Les membres du conseil des arts et manufactures;

"b) Le maire et les juges de paix;

"c) Les colonels, les lieutenants-colonels, les majors et le plus ancien capitaine de milice.

Et si nous référons à l'article 18 des règlements du comité catholique, nous y lisons ceci: "D'autres jours de congé peuvent être accordés par les personnes qui, en vertu de la première partie de l'article 2566 de la loi de l'instruction publique, sont déclarées être visiteurs pour toutes les écoles de la Province, par le surintendant de l'instruction publique et par les inspecteurs d'écoles dans leurs districts d'inspection respectifs, ou par résolution des commissaires et des syndics d'écoles, avec l'autorisation du surintendant."

(Suite à la page 358)

UNE MEILLEURE ECREMEUSE A UN PLUS BAS PRIX

Voilà ce que vous obtiendrez avec

L'ECREMEUSE VIKING

Conditions des plus faciles. Garanti pour 10 ans. Laissez-vous convaincre. Ecrivez à la Swedish Separator Co. Ltd., Montréal, Canada. Nous avons besoin d'agents recommandables là où nous ne sommes pas représentés.

ESSAI DE 30 JOURS GRATUIT



16ème EXPOSITION ANNUELLE DE BETAIL, ET COURSES DE CHEVAUX à ORMSTOWN, P. Qué.

du 9 au 12 JUIN, 1925

\$17,000.00 en PRIX

\$2,350. en BOURSES pour les courses



Les exposants trouveront cette exposition profitable au point de vue de la vente.

L'Exposition de Bétail de Ormstown est la plus considérable de toute la Province de Québec.

Visitez cette Exposition et admirez les plus belles têtes de bétail du Canada entier.

ECRIEZ POUR AVOIR LA LISTE DES PRIX

NEIL SANGSTER, Président.

W. G. McGERRIGLE, Secrétaire-trésorier.

EN AFFAIRES C'EST UNE NÉCESSITÉ



Le cultivateur connaît les avantages que le Téléphone lui apporte, au point de vue commercial. Grâce à lui il est en contact constant avec les marchés, il reçoit les bulletins météorologiques, il se tient au courant du mouvement des récoltes. Il cause avec son avocat, il appelle le médecin et le vétérinaire..

Or, il peut maintenant, faire tout cela plus commodément, avec un appareil portatif. Les experts de la Maison "Northern Electric" toujours soucieux d'ajouter aux mérites et aux qualités du Téléphone, ont fabriqué un appareil qui vous permet de parler, avec confort, assis à votre table de travail.

Northern Electric
 Montréal Toronto
 Halifax Hamilton
 Québec Windsor
 Ottawa London
 Winnipeg Calgary
 Regina Vancouver

Notre Compagnie des Téléphones, ou notre succursale la plus proche, s'empresseront de vous donner des renseignements, sur demande.

Téléphones Northern Electric

MODITÉ

clientèle de la cam- impressions. Nous travaux d'impres-

RES DE FAIRE-PART, URES, etc., etc. mandes cotations.

Ltée

considérer avant tout. t, l'article 517 déclare: "Tous aux à faire sur les chemins, t cours d'eau municipaux sont t déterminés par règlement ou tés-verbal, sauf les cas autre- révus, et sont faits sous la di- de la corporation.

Suite à la page 357)

ymel à l'Eucalyptus.

du déjeuner c'est la blé-d'inde Kellogg. pleine de saveur

Kellogg font bien commen- des tonnes de fruits et plus lait et de crème se versent illeux plats du déjeuner de merveilleux déjeuner avec re fruit favori.

amille. Servez Kellogg dès ment les bols avec les si cons grillés. Vendus dans dans tous les restaurants.

TOUJOURS FRAIS comme au sortir du four L'enveloppe croustille des Kel- logg en conserve la saveur et garde aux flocons leur croustillant de riz. C'est là une caractéristique ex- clusive de Kellogg!



Mais prête et les os les